ME DE L'ABONNEMENT.

Mile ... La Haye. Provinces. Mies. . 26 fl. Mois. 14 > espirmois 7 a

diene lignes 1 6.50, timbre 10 cts. par ligne en sus.

# JOURNAL DE LA H

BUREAU DE LA RÉDACTION. à La Haye, Lage Nieuwstraut, derrière le Prinsegracht (Noordzijd. BUREAU FOUR L'ABONNEMENT ET LES

Chez M. Van Weelden, Libraire 2/2

Les lettres et paquetsdoivent être euvoyés à la direction francs de porte

#### LA HAYE, 30 Juin.

da réponse du Roi à l'adresse des Etats-Généraux re-Cataux affaires de Surinam (1).

Mobies et Puissans Seigneurs,

rte le plus vif intérêt au sort de la colonie de Surinam. mesures que j'ai déjà ordonnées ou fait préparer à son devalent être suivies de propositions législatives, je les trais avec confiance aux délibérations de Vos Nóbles

e de la session des Etats-Généraux a eu lieu samedi ar suite de l'indisposition du ministre de l'intérieur de détare a été prononce par Son Exc. le baron de Nyevelt, ministre du culte réformé, etc.

Nobles et Puissans Seigneurs,

positions de différente nature, qui ont été soumises A présente session à vos délibérations de la part du ment, prouvent sa constante sollicitude à marcher, sans la voie des progrès et des réformes, au fur et à me-

pombre de ces propositions qui n'ont pas obtenu l'as-Me Vos Nobles Puissances, seront prises par le Roi en Pon ultérieure. Quelques autres n'ont pas reçu de Celle qui concerne l'exécution de l'art. 6 de la Loi Hale, par suite du vœu émis par la Chambre; le projet les gardes communales, parce que la durée de la sesettait plus de terminer ce travail si important. Ces ansi que les modifications au premier livre du Code Front par conséquent l'objet des travaux de la ses-

aine. Ne lois ont été adoptées. On a mis la dernière main aux Rislation fiscale a fait un pas considérable dans la modiorations.

doué les fonds pour préparer la restauration de notre Monétaire.

des droits de transit et du tarif des droits d'entrée 💦 il a été arrêté des dispositions législatives qui proeureux résultats.

Motre concours, le Limbourg va entrer dans la jouisde fer.

ps et les dépenses de l'état pour les années 1846 et

n accord entre les diverses branches du pouvoir donc encore une fois produit des résultats d'une

Dépédiction du Tout-Puissant fasse servir de plus en mun accord au bonheur de la patrie.

Roi je déclare la présente session close.

fait connaître cette adresse dans nos no du 20 et du 21

Par arrêté du 28 de ce mois, le Reti a conféré les insignes de commandeur de l'ordre du Lion-Négrlandais à M. P. Akerlaken, président de la Seconde Chambre des Etats-Généraux pendant la session qui vient d'être close.

MM. le baron de Westreonen van Tielandt et L. W. Holtrop, le premier, directeur, et le second, bibliothécaire de la bibliothèque royale à La Haye, ont été nominés paesaires de la société archéologique de Copenhague. 🦿 🔻 🛒

On écrit de Maestricht, 29 juin :

Après de longues négociations, l'échange des archives provinciales entre le Limbourg belge et le Limbourg néerlandais, vient d'être arrêté. Hier la convention qui règle cet échange a été signée, pour les Pays-Bas, par M. Sandberg, manibré des Etats députés, et par M. Kryns, employé au gouvernement à Maestricht; pour la Belgique, par M. Emmanuel Coenegracht, ancien membre de la députation permanente à Hasselt, et par M. Hamaekers, chef de division au gouvernement provincial du Limbourg belge.

Henri Vieuxtemps, qui a été le héros de la saison musicale à Londres , vient d'arriver à La Haye où ce cèlèbre virtuose s'arrêtera quelques jours avant de se rendre en Allemagne.

Ce serait une bien agréable surprise pour notre public, si Vieuxtemps pouvait se résondre à se faire entendre encore une fois pendant son court séjour en cette ville , et à nous procurer ainsi une nouvelle occasion de jouir de son admirable talent.

On nous écrit de Paris, 21 jain :

Le traité qui abolit le droit de visite a été adopté à l'unanimité par la **chamb**re-des députés, après un admirable discours de M. Guizot:

On se rappelle que l'amendement de M. Jacques Lefebvre avait également été adopte, il y a trois ans, à l'unanimité. Ainsi c'est la chambre entière qui avait reconnu la nécessité des négociations, et anjourd'hui que, grâce à l'habileté et au crédit de M. Guizot, ces négociations out abouti au plus heureux résultat, la chambre se déclare unanimement et complètement

M. le comte Molé prétendait cependant que la solution d'une semblable question était i possible, M. Billault prétendait que M. Guizot jouait la comédie et ne pourrait pas réussir dans la mission dont la chambre l'investissait. Ces oracles de l'opposition ont été démentis par l'événement, et si bien démentis, que la chambre est unanime à adopter, le nouveau traité.

On doit reconnaître que le gouvernement anglais s'est montré modère et loyal dans cette circonstance. Il pouvait revendiquer l'exècution des traités de 1831 et 1833 et faire naître de nombreuses difficultés. Au lien de cela, il s'est prêté à la concession énorme que nous exigions de sa part. Ce gouvernement a ainsi prouvé qu'il n'avait jamais, eu d'autre but, dans la question, que la répression d'un infâme commerce, de même que la France a montré que, tout en soutenant l'indépendance du pavillon, elle n'entendait nullement affaiblir les moyens d'abolir la traite des noirs.

La réponse de M. Guizot à un doute exprimé par M. Dupin, a établi que la France est desormais sur le même pied que les Etats-Unis. Nons n'avons fait aucune concession dont l'indénendance du pavillon puisse désormais prendre ombrage. Nous ferons ce que font et ce que pratiquent les Américains.

La lovauté de M. Guizot, sa persévérames au milieu de graves difficultés, l'influence dont il a en bessin pony agriver à un resultat si heureux, et que ses adversaires regardaient comme impossible, grandiront encore l'autorité et la glibre de pet homme d'état. M. Guizot pouvait seul atteindre au bint que torts antre que lui eût manqué. The Street of St.

Ce grand succès est une réponse éclatante aux clameurs de, l'opposition et aux calomnies de certains journaux. On voit inmintenant si le parti conservateur a eu raison de se confier dans les bonnes intentiuns et dans la loyanté du rajointère, &ujourd'hui que le succès est accompli, l'opposition voudrait bien; qu'on n'en parlât pas. Nous voici privés des beaux discours uni nous annonçaient tant de mécomptes! Mais le pays a honne mémoire; le pays voit et juge, et l'unanimité des votes de la chambre est un fait plus éloguent que tous les discours. Quel aveu de la part de l'opposition! Quel triomphe pour le ministère et pour le parti conservateur tout entier!

Le Globe dit au sujet de ce traite : .

« Ce que M. Guizot promettait de faire, c'était de négocier, quand le moment opportun serait venu. Il l'a fait et ses efforts ont été couronnés d'un plein succès. Nul ne sait où mous auraient conduits les déclamations furibondes et insensées de M. Billault. Tont le monde voit que la modération et la fermeté de M. Guizot nous ont conduits à l'abolition des traites de 1831 et 1833. Ces traités sont, en effet, parfaitement abolis, puisqu'ils ne pourraient être remis en vigueur que du consentement de la France. Si l'opposition profitait des leçons que l'expérience Ini donne, celle-ci la rendrait plus sage à l'avenir, mais l'opposition a déraillé depuis quinze années, et elle court à travers champs jusqu'à ce qu'elle s'abime dans un tron.

#### Affaires de Prusse.

La Gazette Universelle de Prusse, contient l'article suivant en date de Berlin, 24 juin :

· Depuis peu les journaux font courir le bruit que le gouvernement se propose d'expulser des états prussieus justementes publicistes du dehors qui séjournent à Berlin; quelques journaise parlent de cela co nme d'un fait accompli, et d'autres vont jusqu'à en décrire les consequences.

Nous sommes bien aises de pouvoir assurer ceux qui n'ont pas ajouté foi à ce bruit et dont la confiance dans le gouvernement est demeurée inébrantable, qu'ils avaiont parfaitement

Jamais pareille mesure n'est venue à l'idée des autorités. Les faits sur lesquels on a fondé ces inductions mensongères, les voici : la police s'est informée du lieu d'oxigine de plusieurs hommes de lettres qui résident ici et M. le docteur Dronke, sujet hessois, a reçu l'ordre d'évacuer cette ville après qu'on lui ent refuse les lettres de naturalisation et le droit de s'établir en ce

Plus la presse quotidienne a naguère cité de cas où de jeunes

du Journal de La Haye. 1et Juillet 1845.

'NEUVIÈME VOLUME.

CHAPITRE IX. Le réduit.

anx abords de plusienrs des chambres occupées par les penpp., certaines cachettes étaient pratiquées, dans le but de é à l'espionnage incessant dont on entourait ceux que la tait surveiller: M. Hardy se trouvant parmi ceux-là, on avait ton appartement un réduit mystérieux où pouvaient tenir de on appartement un réduit mystérieux ou pouveir la ce la restant de de la gentagnade abaminée aérait et échirait ce hiministres paroles. arrivaient de la pièce voisine, dans cette cade la paroles arrivaient de la piece voisse, anno estate de que possibles; enfin plusieurs trous ronds, adroite-masqués en différents endroits, permettaient de voir tout ce

L'année de la la comparat de la forme réponse de Gabriel multiples la brusque entrée d'Agricol et la forme réponse de Gabriel multiples la brusque entrée d'Agricol et la faisuit mander, le père la contres de l'entreparler à M. Hardy, si celui-ci le faisait mander, le père tention and maruy, se contract les suites de l'entreavec le forgeron et le jeune missionuaire, entrevue dont les de la compagnie, le père d'Ai-de la compagnie, le père d'Ai-le la compagnie, le père d'Ai-

and and son decreuse at rapide convalescence, habitait la maison decreuse at rapide convalescence, habitait la maison de la position; tout aux RR. PP. (il comprit l'extrême gravité de la position; tout nt que le père d'Aigrigny avait habilement suivi ses instrucdont la père d'Aigrigny avail habitement aut. Les M. Hardy, dont la marche d'Agricol et de M. Hardy, dont la marche de la forgeron, tont le succès était assuré, sans l'arrivée trop hâtée du forgeron, le succès était assuré, sans l'arrivée trop natee un torgeton, introduce, alla assitét s'emparation, avec le P. d'Aignigny, après avoir définée ament un émissaire à l'archevêché de Paris, on verra plus

R. PP. y étaient arrivés vers le milieu de l'entretien d'Agricol et

rassurés par la morne apathie dans laquelle il était plongé et déreuses incitations du forgeron n'avaient pu le tirer, les RR. PP. dreuses incitations du forgeron n'avaient pu le tirer, les KK. rr. ger gaccroître peu à peu et devenir enfin des plus menaçans, du la la devenir enfin des plus menaçans, du la la lettre de Mile de Cardoville, jusqu'au moment où Agricol afin de porter le dernier coup aux hésitations de son aucien

Maca l'indomptable énergie de son caractère qui lui avait donne l'indomptable énergie de son caractère qui lui avait donne l'indomptable ét douloureuse médication du docteur Balei-plus auenn danger; sa convalescence touchait à son terme; Mournal de La Haye, nº 153.

n**eamm**oins il était encore d'une maigreur effrayante. Le jour venant d'en haut et tombant d'aplomb sur son crâne jaune et luisant, sur ses pommettes osseuses et sur son nez anguleux, accusait ces saillies par des touches de vive lumière, tandis que le visage était silloune d'ombres dures et sans transpa-

On eût dit le modèle vivant d'un de ces moines ascétiques de l'école espagnole, sombres peintures, où l'on aperçoit sons quelque capuchon brun à demi-rabattu, un crane couleur de vieil ivoire, une pommette livide, un œil éteint au fond de son orbite, tandis que le reste du visage disparaît dans une pénombre obscure, à travers laquelle l'on distingue à peine une forme humaine agenouillée et enveloppée d'un froc à ceinture de corde.

Cette ressemblance paraissait d'autant plus frappante, que Rodin, descendant de chez lui à la bâte, n'avait pas quitté sa longue robe de chambre de laine noire; de plus, étant encore très-sensible au froid, il avait jeté sur ses épaules un camail de drap noir à caguchon, afin de se préserver de la bise du

Le P. d'Aigrigny, ne se trouvant pas place verticalement sous la lumière qui éclairait la cachette, restait dans la demi-teinte.

Au moment où nous présentons les deux jésuites au lecteur, Agricol venait de sortir de la chambre pour appeler Gabriel et l'emmener auprès de son ancien patron.

Le P. d'Aigrigny, regardant Rodin avec une angoisse à la fois profonde et courroucée, lui dit à voix basse :

- Sans la lettre de Mile de Cardoville, les instances du forgeron restaient vaines. Cette maudite jenne fille sera douc toutours et parteut l'obstacle contre lequel viendront échouer nos projets? Quoi qu'on ait pu faire, la voici réunie à cet Indien; si maintenant l'abbé fabriel vient combler la mesure, et que, grâce à lui, M. Hardy nous échappe, que faire?.. que faire?.. Ah! mon Père,... c'est à désespérer de l'avenir!

- Non, - dit sechement Rodin, - si à Parcheveché on ne met aucune lenteur à exécuter mes ordres. Et dans ce cas?...

- Je réponds encore de tout ;.. mais il faut qu'avant une demi-heure i'aie les papiers en question. - Cela doit être prêt et signé depuis deux ou trois jours, car, d'après vo-

tre ordre, j'ai écrit le jour même des moxas... et... Rodin, au lieu de continuer cet entretien à voix basse, colla son œil à l'une des ouvertures qui permettajent de voir ce qui se passait dans la chambre voisine, puis, de la main, il fit signe au P. d'Aigrigny de garder le silence.

## CHAPITRE X.

## Un prêtre selon le Christ.

A cet instant Rodin voyait Agricol rentrer dans la chambre de M. Hardy, tenant Gabriel par la main.

La présence de ces deux jeunes gens, l'un d'une figure si mâle, si ouverte l'autre d'une beauté si angélique, offrait un contraste tellement frappant avec les physionomies hypocrites des gens dont M. Hardy était habituellement entouré, que, déjà ému par la chaleureuse parole de l'artisan, il lui sembla que son cœur, comprimé depuis si longtemps, se dilafait sous une salutaire influence.

Gabriel, quoiqu'il n'eût jamais vu M. Hardy, fut frappé de l'altération de ses traits; il reconnaissait sur cette figure souffrante, abattue, le fatal cachet de

soumission énervante, d'anéantissement moral dent restent tonjours styrms tisées les victimes de la compagnie de Jésus, lorsqu'elles ne sont pas délivrees à temps de son influence homicide.

Rodin, l'œit collé à son trou, et le P. d'Aigrigny, l'oreille au guet, ne perdirent donc pas un mot de l'entretien auquel ils assistèrent invisibles

— Le voità... mon brave frère, monsieur, — dit Agricol à M. Hurdy, en lui présentant Gabriel; — le voilà, le meilleur, le plus digne des prêtres... Ecoutez-le, vous renaîtrez à l'espérance, au bonneur, et vous nous serez rendu. Ecoutez-le, vous verrez comme il démasquera les fourbes qui vous abusent par de fausses apparences religieuses; oni, oifi, il les déinasquers, car il a élé aussi victime de ces-misérables, n'est-ce pas Gabriel?

Le jeune missionnaire fit un mouvement de la main, pour modérer l'exeltation du forgeron, et dit à M. Hardy, de sa voix douce et vilbrante : 🕡

- Si dans les pénibles circonstances où vous vous trouvez ; illousieur : les conseils d'un de vos frères en Jesus-Christ peuvent vous tre miles, disposez de moi... D'ailleurs, permettez-moi du vous le dire, je vous will dejà bien respectueusement attaché

eusement atfaché.

— A moi, monsieur l'abbé? — dit M: Hardy.

— Jo sais, monsieur, — reprit Gabriel, — vos bontés pour mon frère adop-tif; je sais votre adulirable générosité envers vos ouvriers; ils vous chérissent, ils vous vénèrent, monsieur, que la conscience de leur grantide, que la conviction d'avoir été agrésble à Dieu, dont l'éternelle bonté se réjdant dans tout ce qui est bon, soient votre récompense pour le bien que vous uver fait, soient 

- Je vous remercie, monsieur l'abbé , - répondit A. Hardy , touché de ce langage si différent de celui du P. d'Aigrigny; - dans la tristesse où je adis plongé, il est doux au cœur d'entendre parler d'une manière si consolante. et, je l'avoue, — sjouta M. Hardy d'un sir pensif , — l'élévation, la gravilé de votre caractère donnent un grand poids à vos paroles.

- Voilà ce qu'il y avait à craindre, + Utt fout bas le P. d'Aigrighy à Rodin qui restait toujours à son trou, l'œil pénétrant, l'oreille au guet, — ce Gabhel va tout faire pour arracher M. Hardy à son apathie, et le rejeter dans la vio active.

- Je ne crains pas cela, - répondit Rodin de sa voix brève et transhants. M. Hardy s'oubliers peut-étre un moment, mais s'il essaie de marcher, A bien qu'il a les jambes cossées...

- Que craint donc Votre Révérence?

- La lenteur de notre R. P. de l'archeveché.

— Mais qu'espérez-vous de...?

and Juber Mais Rodin, dont l'attention était de nouveau excitée, interioripit d'un signe le P. d'Aigrigny, qui resta muet.

Land of the contract of

Un silence de quelques secondes avait succede au commendement de l'entretien de Gabriel et de M. Hardy, celui-ci étant reste minimitant absorbé par

des réflexions que faisait naître le langage de Gabriel. (10).

Pendant ce moment de silence, Agricol austriniant le ment jeté les yeux sur quelques-unes des luguires sentences dos tentents pour ainsi dire tapissés les murs de la chambre de M. Hardy : tautes fonte, prenant Gabriel par le bras, il s'écria avec un guste expressible of Ah! mon frere,.. lis ces makinistra de comprendras tout... Quel homme,

- An! mou irere,.. lis ces maximerva de l'aussi desolantes pougles, ... ne tomberait pas dans le promité de désespoir,.. n'irait pas jusqu'an succèse , peut-être? Ah! c'est homestate est infâme, - ajouta l'artisan avoc intignation — mais c'est un sessessinat moral!! in (1) oNa obiblio e

ocrivains de cette capitale ont subi des enquètes et des châtimens juridiques pour avoir commis des délits de presse et s'être mis en contrasention quelconque vis-à-vis des autorités, plus on jugera opportune une information touchant leur domicile et leur patrie, sans qu'il failte y supposer le but d'une proscrip-

Si, pendant que le docteur Dronke vivait tranquillement dans cette capitale, une seuille périodique de Leipsic publia un article frivole signe de son nom et qui blesse crâment toutes les sympathies de notre nation pour le roi défunt, les autorités, en lui refusant desormais l'hospitalité, ont à coup sûr agi dans le sens de la nation prussienne.

Le gouvernement n'a pas abandonné ni n'abandonnera le système en vertu duquel la Prusse a de tout temps offert un asile hospitation à des hommes des opinions politiques les plus diverses. Il n'a jamais refusé d'accès à un étranger, moins encore à un Allemand, par la raison qu'il faisait de l'opposition dans son pays ou v combattait même le système prussion. Pour peu qu'on s'élève au-densus de circonstances locales et éphémères pour envisager les personnes et les choses dans leur ensemble, on verra que notre gouvernement prend l'hospitalité pour règle. Il suffit d'un regard impartial jeté sur notre presse quotidienne, telle qu'elle est depuis nombre d'années, pour se convaincre que le gouvernement a permis, même à des littérateurs etrangers et dans le sein de ce pays, de faire de l'opposition, et seuvent une opposition hairense, contre ses mesures, car il est persuade que ses actes laisseront des traces plus durables et plus profondes dans l'Ame de la nation que les paroles de ses adver-

Il nous semble que cette simplo considération doit suffire à confirmer les Prassiens et les Allemands dans la bonne opinion que si, dans un ens particulier, les nutorités prussiennes se voient à regret obligées de dévier de la règle de l'hospitalité, con'est que dans le cas où elles sont convaincues soit qu'il est necessaire de punir ou d'empêcher l'abus de l'hospitalite, soit qu'en la pratiquant, on agirait d'une manière incompatible avec le bien public.

Qu'on envisage les cas où les autorités prussiennes se sont vues obligées de faire des exceptions pareilles, et l'on trouvers que leur petit nombre ne fait que confirmer cette règle.

La Gazette de Cologne contient dans son numéro d'hier L'article officiel qui suit :

· Berlin, 21 juin. Votre journal a reproduit dans son numéro 164 un article emprunté à la Gazette de Mannheim, et dans lequel on donne à la déclaration faite par le président de la police an sujet de l'expulsion de MM. d'Itzstein et Hecker une interprétation qui serait retomber sur le président de la police la responsabilité de cette avestre. Quiconque a la attentivement cette declaration ne saurait l'interpréter dans ce sens. Quand à ceux qui ne l'ont pas fait, mais qui ont lu cet article dans votre journal, nous ponvons leur donner l'assurance que le ministre, qui a jugé de son devoir de prendre cette mesure et de la faire exécuter, en a assumé dès le principe toute la responsabilité et l'assumera aussi dans la suite.

## Affaires de Françe.

STRUATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Le ministère français vient de publier le rapport triennal sur la situation de l'instruction primaire en 1843. Voici les principaux fairs qui ressortent de ce document.

L'instruction primaire coûte annuellement al'Etat 15,883,412

En 1841, le numbre des écoles primaires était de 55,342 : il est aufourd hal de 59,838; différence en plus, 4,496. Ces nouvelles écoles sont toutes des écoles communales. Les communes deponrenes, on 1840, de tous moyens d'instruction s'élevaient a 49 106; our tron compter plus aujourd hui que 2,460, Ainsi

- Vons êtes jeune, mon ami. - reprit M. Hardy, en secouant tristement la

tete, - vous axez toujoura été heureux, vous n'avez éprouvé aucune décep-

tion ;.. ces maximes peuvent vous sembler trompeuses ; mais hélas! pour moi...

bas, tout est neant, misère, douleur, car l'homme est né pour souffrir !.. N'est-

Celui-ci avait aussi jeté les jeux sur les différentes maximes que le forgeron

- Non, nou, monsieur, tont n'est pas néant, mensonge, misères, décep-

venuit du lui indiquer; le jeune prêtre ne put s'empêcher de sourire avec

amertume en songeant an calcul odieux qui aveit dicté le choix de ces ré-

tions, vanité ici-bas... Non, l'homme n'est pas ne pour souffir; non, Dieu, dont la suprême essence est une bonté paternelle, ne se cemplaît pas aux don-

leurs de ses créatures qu'il a faites pour être aimantes et heureuses en ce monde.

forgeron, c'est aussi un prêtre, lui :... mais un vrai, un sublimo prêtre, et il ne

tristes sont extraites d'un lirre que l'on met presqu'à l'égal d'un livre divin.

- Oh! l'entendez-vous, monsieur Hardy, l'entendez-vous? - s'écria le

Hélas, pourtant, monsieur l'abbé, - dit M. Hardy, - ces maximes si

- De ce livre, monsieur, - dit Gabriel, - on peut abuser comme de toute

œuvre humaine! Ecrit pour enchaîner de pauvres moines dans le renonce-

ment, dans l'isolement, dans l'obéissance avengle d'une vie oisive, stérile, ce

livre, en prêchant le détachement de tout, le mépris de soi, la désiance de ses

frères, un servilisme écrasant, avait pour but de porsuader à ces malheureux

moines que les tertures de cette vie qu'on leur imposait, de cette vie en tout

opposée aux vues éternelles de Dieu sur l'humanité... seraient douces au Sei-

- Ahl ce livre me parait, ainsi expliqué, plus effrayant encore, - dit M.

Blasphème! impiété!... — poursuivit Gabriel ne pouvant contenir son

indignation: - oser sanctifier l'oisiveté, l'isolement, la défiance de tous.

lorsqu'il n'y a de dirin an monde que le saint travail, que le saint amour de

ses frères, que la sainte communion avec eux! Sacrilège!!! oser dire qu'un

père d'une bonté immense, infinie, se réjouit dans les douleurs de sesenfans...

ini! lui! juste ciel! lui qui n'a de souffrances que celles de ses enfans, lui qui

n'a qu'un vœn, leur bonheur, lui qui les a magnifiquement doués de tous les

trésors de la création, lui enfin qui les a relies à son immortalité par l'immor-

ulus en plus ébranié; — mais, héles! nourquoi tant de malheureux sur la ter-

peit Gabriel, avec attendrissement et triatesse .- Oni, bien des pauvres déshé-

rités de teute juie, de toute espérance, ont fuim, ont froid, manquent de

vôtemens, et d'abri, au milieu des richesses immenses que le createur à

dispensées, non pour la félicité de quelques hommes, mais pour la félicité de

tomes carvit a voule que le partage fut fait avec équité (1) ... mais quel-

Oh! vos paroles sont belles, sont gonsolantes, -s'écria M. Hardy; de

- Oui,... oh! oui,... il y a dans ce monde de bien horribles misères, - re-

il pas vrai, monsieur l'abbé? — ajouta-t-il en s'adressant à Gabriel,

flexions. Aussi dépondit-il à M. Hardy d'une voix émue :

parle pas comme les nutres

ancur..

Hardy.

talité de leur âme.

veau Tostament:

re, malgré la bonté providentielle du Seigneur?

l'instruction primaire a été fondée, depuis trois ans, dans 1,736 communes nouvelles, et elle a été doublée ou régularisée dans 3,253 autres communes. Les communes où des écoles ne sont pas régulièrement établics renferment une population de 1,150,176 habitans de tout âge et de tout sexe (1/43° de la population du royaume), sur lesquels les enfans en état de fréquenter les écoles sont au nombre de 130,000 environ. Sur les 290 communes, chefs-lieux de département ou dont la population dépasse 6,000 âmes, tenues d'avoir une école primaire du degré supérieur, 161 avaient cet enseignement en 1840; le nombre de ces communes est aujourd'hui de 222. D'autre part, 103 communes, sans y être assujéties, entretiennent, comme en 1840, des écoles primaires supérieures. Le nombre des communes pourvues de ces établissemens s'est donc élevé de 264 à 325. Les écoles spéciales de filles, régies par l'ordonnance du 23 jain 1836, étaient, en 1840, au nombre de 6,607 : on en compte anjourd'hui 7,830; augmentation, 1,203 écoles. De plus, on compte 8,755 écoles privées consacrees à l'éducation

En même temps que l'instruction primaire se développe, la population des collèges de l'état et des villes s'accroît, dans une année, de 3,400 élèves.

Pour l'acquisition ou la construction des maisons d'écoles, 3,796,610 francs ont été accordés sur les fonds départementaux, à 6,155 communes; 8,612,707 francs par l'état, à 9,487 communes, dont 2,679 avaient déjà reçu des secours des départemens; 49,767,001 francs ont été fournis par les communes 1,970,760 frames, par des dons ou souscriptions; total 64,174,087 francs employes depuis dix ans à la constitution matérielle de l'enseignement. En 1840, 17,426 maisons d'école appartenaient aux communes; ce nombre est aujourd'hui de 23,301; augmentation, 5,875 maisons d'écoles publiques de garcons. Ajoutez y 3,688 maisons d'écoles spécialement affectées aux filles; ce qui porte à 26,989 les propriétés communales consacrées à l'instruction primaire.

Le personnel de l'instruction primaire, à la fin de 1840, était de 62,859; à la fin de 1843, il est de 75,535 individus : augmentation, 12,676. Ecoles dirigées par des laïques, 52,248; écoles dirigées par des membres d'associations religienses, 7,590. En 1840, sur 100 instituteurs ou sous-maîtres, 5 appartenaient à des associations religieuses : sur 100 institutrices ou sous-maitresses, 46 appartenaient à des communautés de femmes. La proportion est aujourd'hui de6 sur 100 pour les premiers, et de 49 sur 100 pour les secondes. Sur 100 écoles de garçons, 2 sont dirigées par des membres d'associations religieuses; sur 100 écoles de filles, 37 sont dirigées par des institutrices faisant partie de communautés religieuses autorisées. Depuis 1830, umlgro des demandes réitorées, aucune association nouvelle n'a été autorisée, aneun accroissement d'attributions n'a été donné aux associations précèdemment reconnues par des décres ou ordonnances royales. Il n'y a donc pas de changement dans l'état des associations d'hommes vourés à l'enseignement. Le nombre des individus qui en font partie présente une augmentation peu sensible. L'accroissement est plus considérable pour les institutrices appartenant à des communautés religieuses. Ces institutrices reçoivent, sur le vu de leur lettre d'obédience, l'autorisation du recteur de l'Académie, et les écoles qu'elles dirigent sont soumises à la visite des personnes déléguées par l'inspection des établissemens d'instruction primaire.

Sur 59,838 écolés publiques et privées, le nombre des écoles da culte catholique est de 56,812, du culte protestant, de 1,080, du culte israelite, de 115, des écoles mixtes, de 1,831. La population outholique du royaume étant de 33,050,178 âmes, a ainsi une école par 581 individus. La population protestante du royaume étant de 1,100,000 âmes, à une école par 1,018 individus. Enfin, la population israélite, qui est de 80,000 âmes, a une école par 695 individus.

Le nombre des élèves des écoles primaires était, en 1840, de 2,896,964, il est anjourd'hui de 3,164,297 enfans des deux sexes, savoir: Garçons 1,812,809, filles 1,351,488. Total

3,164,297. C'est donc un accroissement de 267,333 élèves rapport au culle qu'ils prosessent, les élèves se répartissent a si: catholiques 3,065,296, protestans 92,280, israelites 6,7 En 1840, on comptait 2,809,957 élèves catholiques, protestans, 5,599 israelites. L'accroissement est donc de 17 14 les catholiques, de pour les protestans, de 5 pour les israelles Sil'on partage les élèves entre les écoles tenues par les institut laïques et les écoles tenues par des membres d'association ligieuses, voici les résultats que l'on obtient : élèves des ins teurs laïques, 2,457,380; élèves des instituteurs membres sociations, 706,917. En terme moyen on a dans les 52,248 d tenues par des laïques, 47 élèves, et 93 dans les 7,590 éco nnes par des membres d'associations. Les écoles publique cevaient en 1840, 2,223,503 élèves, elles en comptent au d'hui 2,407,425; augmentation 183,923. Elèves admis 84 tement dans les écoles dirigées par des laïques 403,502, les écoles dirigées par des membres d'associations reli 360,327 : difference en faveur des écoles tennes par des !! 43,175; mais il ne faut pas perdre de vue que le nomb écoles tenues par des membres d'associations religienses que de 7,590, ce qui donne en moyenne 47 élèves gratif école, et que le nombre des écoles laïques est de 52.24%, ne donne que 7 élèves gratuits par établissement.

Classes d'adultes. Les communes y ont consacré el 47,384 fr.; les départemens, 30,350.; l'état, 26,700 1 tout, 104,437 fr. Avec cette modique somme, on entre dans 6,043 communes, 6,434 classes d'adultes, dont 6,25 les hommes et 168 pour les fémmes. Le nombre des éfé 🥊 suivent ces classes est de 95,064, dont 90,451 homines femmes. En 1840, cet enseignement n'existait que dans communes; if n'y avait que 3,403 classes d'adultes suivi 68,508 élèves : en trois ans, le nombre de nos classes a Pl

Ecoles d'apprentis pour les jeunes garcons. - Odor existe des établissemens de l'une et de l'autre espèce communes, et 7,176 cufans y trouvent un certain de truction: 114 de ces écoles sont tennes dans des maisons tement affectées à cet usage, soit par des propriétaires nusacture, soit par des établissemens de biensaisance. munes consacrent à leur entrétien 24,140 fr. ; les départ 4 500 fr.; l'état, 8,500 fr.; en outre, la vente des obje fectionnés par les élèves a proenre, en 1843, que son

Salles d'asile. Le nombre des salles d'asile, en 1840 555, dans 322 communes : maigtenant, il est de 1,489 communes. Au lieu de 50,986 enfans, qui y eraient 1840, il y en a aujourd'hai 96,192. Ainsi la nombre de d'asile a augmente de 934 et celui des élèves, de 45, 2007

Ecoles normales primaires. On en compte 76, plus tro modèles. Le nombre des élèves est aujourd'hui de " 1840, il n'était que de 2,684. Augmentation, 328.

Amis lecteurs, lisez cet extrait de l' Ami de la religion · Notre correspondance particulière de Rome nous for détails snivans :

Les affaires religieuses d'Espagne sont toujours ici l' plus sérieuses et des plus hautes sollicitudes. Le pape qué dernièrement une assemblée extraordinaire de cardinaux. Personne no doute que la question des nes avec l'Espagne n'ait été l'un des principaux sujets de bi delibérations. On presume aussi que les difficultés reusement soulevées, en france, par les interpellation Thiers, n'étaient pas étrangères à cette convocation rables princes de l'eglise auprés de leur auguste chel-

Tout le monde cependant ne suit pas se renfermer prudente reserve. Nous ne parlerons pas de M. Rossi naturellement faire tous les efforts imaginables pour eg bonne fin la mission difficile qu'il a reçue de son gouvell Mais coqui étonne, ce qui afflige profondement; é ce directeur de la communauté de Saint-Louis, mettre

ques-uns se sont emparés du commun héritage par l'astirée, par la force,... et c'est de cela que Dieu s'afflige. Oh! oui, s'il souffre, c'est de voir que, pour satisfaire au cruel égoïsme de quelques-uns, des masses innombrables de créatures sont vouées à un sort déplorable. Aussi les oppresseurs de tous les temps, de tous les pays, osant prendre Dien pour complice, se sont unis pour proclamer en son nom cette épouvantable maxime: - L'homme est né pour souffrir,... ses humiliations, ses souffrances sont agréables à Dieu.. - Oui, ils ont proclamé cela, de sorte que plus le sort de la créature qu'ils exploîtaient, était rude, humiliant, douloureux, plus la créature versait de sueur, de larmes, de sang, plus, selon ces homicides, le Seigneur était satisfait et glo-

-Ah!...je vous comprends...je revis...je me souviens, -s'écria tout-àcoup M. Hardy, comme s'il sortuit d'un songe, comme si la lumière eût tout-àcoup brille à sa pensée obscurcie. Oh! oni... voila ce que j'ai toujours cru... voilà ce que je croyais... avant que d'affreux chagrins eussent affaibli mon in-

alors vous ne pensiez pas que tout était misère ici-bas, puisque, grâce à vous, vos ouvriers vivaient henreux; tout n'était donc pas déception; vanité; puisque chaque jour votre cœur jouissait de la reconnaissance de vos frêres; tout n'était donc pas lurmes, désolation, puisque vons voyiez sans cesse autour de vous des visages sonrians... La créature n'est donc pas inexorablement vouée au mallieur, puisque vons la combliez de félicité.... Ah! croyez-moi, lorsque l'on entre plein de cœur, d'amour et de foi, dans les véritables vues de Dieu... du Dieu sauveur, qui a dit : aimez-vous les uns les autres, ou voit, on sent, on sait, que la fin de l'humanité est le bonfieur de tous, et que l'homme est né pour être heureux... Ah! mon frère, - sjouta Gabriel, ému jusqu'aux larmes en montrant les maximes dont la chambre était entourée, - ce livre terrible vous a fait bien du mal,... ce livre qu'ilsont en l'andace d'appeller l'Imitation de J. C ... - ajouta Gabriel avec indignation. - ce livre!! l'imitation de la parole du Christ!! ce livre désolant, qui ne contient que des pensées de vengeance, de mépris, de mort, de désespoir, lorsque la Christ n'a en que des paroles de paix, de pardon, d'espérance et d'amour...

- Oh! je vous crois,.. - s'écria M. Hardy dans un doux ravissement, - ie

»PAUVRES PARMI EUX. » (Actes des apôtres, nº 44. IV. 32.) Nous empruntons cette citation à un excellent article de M. F. VIDAL (de la

Justice distributive , - Revue indépendante), qui renferme la remarquable et profonde analyse de différens systèmes socialistes; et de plusieurs écrits sur la même matière, par MM. Louis Blanc, Villegardelle, Pecqueur, inteffigences d'élite, penseurs généreux dont s'honore le socialisme. Citons encore l'Accord des intérêts dans l'association, par M. Villegardelle, qui contient les aperçus les plus lumineux sur les immortelles théories de Fourier.

et pour le pluagrand nombre des hommes, elles ne sont que trop vraies; ici l

telligence.

- Oui, vous avez eru cela, noble et grand cœur! - s'écria Gabriel, - et

vous crois, j'ai besoin de vous croire.

- Oh! mon frère!.. - reprit Gabriel de plus en plus ému, - mon frère!. croyez à un Dien toujours hon, tonjours misérieordieux, tonjours aimant ; croyez à un Dieu qui benit le travail, à un lieu qui souffrirait cruellement pour ses enfans, si, au lieu d'employer pour le bien de tous, les dons qu'il vous a prodigués vous vous isoliez à jumais dans un désespoir énervant et stérile!.. Non, non, Dien ne le veut par!.. Debout, mon frère, .. ajouta Gabriel en prenant cordialement la main de M. Hardy, qui se leva com-

»forment tous ensemble qu'un seul corps; nul ne possède rien en particulier, amais toutes choses sont communes entre enx; G'est pourquot it n'y a pas de

(1) La doctrine, non du partage, mais de la communauté, non de la division, mais de l'association, est tout entière en substance dans ce passage du Nou-

a - Tous ceux qui se convertissent à la foi, mettent leurs biens, leurs trapraux, leur vie en commun; ils n'ont tous qu'un cœur, qu'une ame; ils ne

mes'il cût obéi à un généreux magnétisme, — debout,.. mon fréré de de travailleurs vous bénit et vous appelle ; quittez cette tombe venez au grand air,.. au grand soloil, au milien de cœurs chafes thiques ; .. quittez cet air étouffant pour l'air salubre et vivifiant quittez cette morne retraite pour l'asile animé par les chants de quittez cette morne retraite pour l'asile animé par les chants des venez, veuez retrouver ce peuple d'artisans laborieux dont vous dence; soulevé par leurs bras robustes, pressé sur leur cœur générales ré de femmes, d'enfans, de vieillards, pleurant de joie à votre rez regénére; vous sentirez que la volonte, que la puissance de vous,... puisque vous pouvez tant pour le honheur de vos frères.

— Gabriel,... tu dis vrai; ... c'ést à tói... c'est à Dieu... que pour le peuple de travaillement de contratte de la contratte de contr tit peuple de travailleurs devra le retour de son bienfaiteurs en se jetant dans les bras de Gabriel et le serrant avec attendels son cœur. — Ah! je ne crains plus rien maintenant... If.

- Oui, vous avez raison ; ce sera à lui,... à cette admirable pressentirist, que le deveni ma résentant lui,... à cette admirable pressent colorees, l'osil brillant, lui jusqu'alors si pâte, si abattu, si course des l'osil brillant, lui jusqu'alors si pâte, si abattu, si course des l'osil des

- Enfin,.. vous étes à nous, — s'écris le forgeron ; — je n'ép det s heuro. cette heare.

- Je l'espère, mon ami, - dit M. Hardy. Vous acceptez les offres de Mile de Cardoville?

- Tantôt je lui écrirai à ce sujet ; ... mais avant... - ajette grave et sérieux, — je désire m'entretenir seul avec mon fresse avec effusion sa main à Gabriel. — Il me permettra de lui dusaer frère... Ini. la général. frère... lui, le généreux apôtre de la fraternité...

— Oh! ... je suis tranquille ... Dès que je vons laisse asse laisse col; — moi, pendant ce temps là, je cours chez Mile de Cardoville, la cer cette bonne nouvelle Madaise a mais la certe de Cardoville Madaise a cer cette bonne nouvelle... Mara, j'y pense, si vous sortez aujourd maison, Monsieur Hardy où iret aujourd se maison. maison, Monsieur Hardy, où irez-vous ? ... Voulez-vous que je m — Nour parlerons de tout cela avec votre digne et excellent fra mait M. Hardy: — allez is vous et excellent fra de la designation de la contraction de la co

pondit M. Hardy: — allez, je vous en prie, remercier lie de Gardel dire que, ce soir, j'aurai l'honnes. - Alt! Monsieur, il faut que je tienne mon cœur et ma tête à de dire que, ce soir, j'aurai l'honneur de lui répondre. ne pas devenir fou de joie; — dit le bou Agricol en portent allers ses mains à sa tête et à son commande de la paisses mains à sa tête et à son commande de la son co

ses mains à sa tête et à son cœur dans son ivresse de bonbeur; puis auprès de Gabriel il le serve coauprès de Gabriel, il le serra encore une fois contre son cœur) — Dans ine heure... je reviens... mais pas seul, une levée en in

vorras ; .. ne dis rien à M. Hardy ; j'ai mon idée. El le forgeron sortit dans une ivresse indivible. Gabriel et M. Hardy resterent seuls.

Rodin et le P. d'Aigright avaient, on le sait, invisiblement sait — Eh bien! que pense Votre Révérence? — dit le P. d'Aigrigne.

— Je perse que l'on a trop tardé à revenir de l'arché che l'arché de l'arché avec stubetir.

sicumitre béréfique va fout perdre, — dit Rodin, en se rous jusqu'en sans The shirt of lighted jusqu'au sang.

Rossi et de ses manda vres diplomatiques l'espèce de creesa position officielle et l'ardeur d'un zele officieux. On a de la peine à comprendre que même pour le succès de ses allalives de congregation nouvelle ou pour tout autre intérêt, celesiastique pieux s'expose a de facheux soupeons en seindant auprès de personnages émineus des démarches dont his les hommes religieux sont alarmés.

Du reste, M. Rossi paraît avoir déponille complètement le homme. Nous aimons à croire que son pieux retour aux taliques de la soi catholique n'est que le résultat des saintes duences dont l'empire est si puissant dans la ville éternelle. oujours est-il que l'envoyé extraordinaire du roi des Français, Monctionnaire éminent de l'Université de France, l'ancien ci-Pen de Genève, a assiste presque tous les soirs, pendant le mois him; avec les marques extérieures d'une piété tout à fait édihe hux exercices du mois de Marie, dans l'église même des pp. jesuites. .

Lette correspondance est très-curiense. M. Rossi allant à ne, pendant le mois de Marie, chez les révérends pères jéqu'il vent faire expulser de Paris, c'est un trait qui manle la grande comédie de Molière. (Gazette de France).

#### Affaires de Belgique.

ladiscorde la plus complète règue en ce moment dans le ministeriel, dit le Précurseur d'Anvers. Le Politique rene anjourd'hui en termes amers le pen de concours que les holiques ont prête à M. Nothomb et leur ingratitude à son après les élections du 10 juin, alors, dit-il, qu'ils aunt du se serrer autour du ministère pour le soutenir au lieu touter en quelque sorte à son affaiblissement. Voici les intes que l'organe de M. Nothomb adresse ce matin au Jour-May Bruxelles:

Pure conciliation, l'administration qui vient de tomber. L'interven-de Theux dans la loi sur les bourgmestres, loi complètement destirenturcer le pouvoir, n'a-t-elle pas risqué d'en compromettre le suc-pa question du jury d'examen n'a-t-elle pas ôté au cabinet beaucoup force morale que le parti catholique n'a gagne a un provisoire qui ne Pue lui échapper quand le moment de statuer définitivement sera venu. ne composition de la majorité, n'ont-ils pas commis une majorité, n'ont-ils pas commis une alla le attente aux prérogatives du gouvernement qu'ils étaient censés Pasoni fluand à deux reprises, ils ont use de l'initiative, pour forcer en quel-litans par main au cabinet, dans l'affaire du transit des hestiaux hollandais Mans celle des céréales. L'initiative est un moyen parfaitement constitu-ne de la maistère qu'on soutient, c'est monquer à la fois aux règles de la

The et a l'esprit de la constitution.

The et a l'esprit de la constitution.

The et alle proper de la constitution de la colon de la colo lon des intérêts agricoles, étaient trop connues, pour qu'il ne fût pas impaire de la part de la majorité, de laisser de côté les promesses in minimals de la part de la majorité, de laisser de côté les promesses in minimals de la part de la majorité, de laisser de côté les promesses de la part de la majorité, de laisser de côté les promesses de la part de la majorité, de laisser de côté les promesses de la part de la majorité, de laisser de côté les promesses de la part de la majorité, de laisser de côté les promesses de la part de la majorité, de laisser de côté les promesses de la part de la majorité, de laisser de côté les promesses de la part de la majorité, de laisser de côté les promesses de la part de la majorité, de la laisser de côté les promesses de côté les promesses de côté les part de la majorité, de la laisser de côté les promesses a majorite, que aller en quelque sorte se ranger sous le drapeau toujours per entaché de ridicule de M. Eloi de Burdinne En semant le vent on a re-de la la sempéte, et quand la tempéte est venue, au lieu de se rallier autour de pilota sempéte, et quand la tempéte est venue, au lieu de se rallier autour de la tempéte, et quand la tempête est venue, au nen ue so la créé de pinte, chacun a voulu plus que jamais manœuvrer à sa guise et l'on a créé de la crée de la crée

Voici la réponse du Journal de Bruxelles : Politique ne peut parvenir à maîtriser son dépit. Une memière fois nons avons repondu à ses provocations imprudenest assez. Notre conduire passée n'a pas besoin d'être jus-Les saits ont démontre qu'elle se sondait sur une appréla luste et vraie de l'état du pays et du pouvoir. Quant aux mations malveillantes sur notre attitude dans le présent et position dans l'avenir, ce n'est pas la peine de les relous espérons que notre modération et notre fermeté daideront à surmonter des obstacles donts malgré soi, on sans doute la gravité. Nous en avons surmonté de plus

Prans Vergnuwen vient d'être élu sénateur à Gand en Tans Vergauwen vient. Coog decéde. it avait sur la liste électorale, 2,700 noms inscrits; 759

## Nouvelles d'Amérique.

de le Great-Western est arrive le 27, à 3 heures du L'A Liverpoot. Il a apporte des nouvelles de New-York, du lijuin. aiol le juin. Le que nous trouvons de plus curieux dans les jour-

donvelles du Toxas sont très-intéressantes. Le président dische à revenir sur la politique qu'il a suivie au sujet du pre la d'accord avec les agens de la France et de l'Angle-

Coule mesure ajoute un nouvel intérêt à la question texienne. dei muble plus compliquée que jamais. Mais, avant la réunion de celle convention, il ne seri pent-être plus au pouvoir du peupe le convention, il ne sem pent-être plus au po-le le le de prendre une resolution sur cette question.

nois publions ci-après le texte de cette proclamation : PROCLAMATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU TEXAS.

décide à l'égard de la proposition d'annexion qui vient d'être soumise à ce désir de voir prendre une prompe à ce de la proposition d'annexion qui vient d'être soumise à ce de cet effet; par celui des Etats-Unis, et de voir s'assembler une conventing de la proposition de la convention de cette effet;

cet effet;

Famine il convient que la nation seule prononce finalement sur cette d'annexion, et par l'entremise de députés assemblés en conventible de l'Union américaine;

le de l'Union américaine;

le de la gonetitation de cette république n'attribue à aucune des du gouvernement, le pouvoir de convoquer une convention et de l'union américaine;

le de l'union américaine

de la loi organique, ceci étant un droit exclusivement de la république et qui ne saurait être exercé que par lui-seul :

line proposition de la république du Texas, désirant donner de la république de la république de la république, à l'effet de nommer des députés pour la convention, la lain prochain, sur les bases suivantes. Chaque comté élira, un députés pour la convention de la république du nombre de votans y admis lors des dernières de la république du nombre de votans y admis lors des dernières de la république du nombre de votans y admis lors des dernières de la république du nombre de votans y admis lors des dernières de la république du Texas, désirant donner de la république du Texas, desirant donner de la république du Texas, de la république du Texas, desirant donner de la république du Texas, desirant donner de la république du Texas, de la ré and perchain, sur les bases suivantes. Chaque comus equalités de la considération du nombre de votans y admis lors des dernières abanastes de la company de ahnuelles; chaque comté donnant à cette époque 300 et moins de auscues; chaque comté donnant à cette époque ouv de monte donnant à cette époque 600, et 

att quo les dits: députés élus suivant nette proportion, slessembleut en convention, dans la ville d'Austin, le 4 juillet prochain, pour prendre en, considération is proposition d'annexion du Texas aux Etats-Unis et toute autre proposition qui pourra être faite touchant la nationalité de la république; et, s'ils le jugent convenable et opportun, adopter provisoirement une constitution qui puisse être soumise à la sanction du peuple, à l'effet de faire admettre le Texas, comme état, dans l'Union américaine, conformément, aux termes de la proposition d'annexion qui vient d'être sommise à ce gouvernement par celui des États-Unis.

Les magistrats suprêmes des différens comtés sus-nommés, donneront des informations touchant lesdites élections; ils nommeront des présidens dans les différentes baulieues, qui à leur tour désigneront les juges et les clercs pour les dites élections, et veilleront à ce que ces élections se fassent conformément à la constitution et aux lois sur les élections, et feront dûment leur rapport sur le résultat de ces élections.

En foi de quoi j'ai fait apposer le grand scean de la république aux présentes. Fait à Washington, le 5 mai, de l'an de grace 1845, le 10° de l'indépendance du Texas.»

> Anson Jones. Par le président EBENEZER ALLERS. Avocat-général et faisant fonctions de secrétaire d'état.

Cette proclamation a été accueillie en général avec une vive

- Un journal de New-Orléans assure, d'après des lettres de la Havane, que le gouvernement mexicain a délivré, dans cette ile, nombre de lettres de marque, et qu'une armée mexicaine, sous les ordres du général Arista, a dejà franchi le Rio-Grande. Si ce bruit se confirme, ce sera une preuve de plus que le gouvernement du Mexique, à l'instigation de la France et de l'Angleterre, se dispose à déclarer la guerre aux Etats-Unis, si l'annexion s'accomplit.

Malgre la grande majorité qui, dans les deux chambres du congrès mexicain, a autorisé le gouvernement à traiter avec le Texas, cette mesure est très-impopulaire. Un esprit belliqueux semble s'être emparé du peuple mexicain. Puis on sait quel vif intéret l'Angleterre attache à la non-réalisation de l'annexion. On va jusqu'à dire qu'elle offre de payer les dettes du Texas et de se charger de 10 millions sur les dettes contractées en Angleterre par le Mexique, de garantir l'indépendance du Texas et la sécurité du Mexique contre les attaques possibles de la part des Etats-Unis.

Il est certain que M. Eliott, l'envoye anglais an Texas, remue ciel et terre pour empêcher l'annexion, tandis que le peuple texien se montre de plus en plus disposé en saveur de la mesure. Il est évident, dit une correspondance, que nous sommes à la veille d'une crise qui peut conduire à une guerre générale.

#### Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 27 juin.

La chambre des communes s'est encore accupée hier de la question de ses privilèges au sujet de l'affaire Howard contre Gonett, sergent d'armes de la chambre : Le sollicitor-général a fait la motion que le jugement de la cour du banc de la reine qui a condamné le sergent d'armes à dés dommages-intérêts envers Howard, pour l'avoir arrêté sans autre mandat qu'un ordre de son speaker, soit attaque par un weit d'erreur.

Cette mesure a paru insuffisante aux zélés désenseurs des privilèges de la chambre, et M. Hume a présenté, sous forme d'amendement, la niotion suivante : Il ne convient pas de confier le maintien des privilèges de la chambre à une autre autorité qu'à la chambre elle-même. Après un assez vif debat, l'amendement de M. Hume a été rejeté par 78 voix contre 46, et la motion principale adoptée par 82 voix contre 48.

Au commencement de la séance des communes du 26, lord John Russell a annoncé que dans le comité sur le bill des colléges d'Irlande, il proposerait quelques amendemens qui nécessiteraient l'insertion de nouvelles clauses dans le hill.

- Les questions qui se rattachent à l'Irlande, sont celles qui occupent le plus l'esprit public en ce moment en Angleterre. Les affaires religieuses surtout sont celles qui s'annoncent comme devant être d'une solution difficile. En Irlande l'agitation continue à être très-grande, à en juger par l'extrait suivant d'une lettre de Dublin du 24 juin :

On ne saurait se faire une idée de l'agitation qui règne en » ce moment dans quelques districts du nord, où les catholiques \* sont en présence des protestans. L'assassinat de M. Booth, l'un » des magistrats du comté de Cavan, a porté l'exaspération des protestans au comble : le mot de représailles est dans toutes les • bouches, et la guerre civile semble sur le point d'éclater. Le ouré catholique de Crossdoney, village où a été assassiné M. • Booth, a dû quitter sa cure et se réfugier dans une caserne » d'officiers de police, à quelques heures de la, sa vie était menacee, Les protestans, ne pouvant découvrir l'assassin de leur " magistrat, voulaient se venger sur le pasteur du crime dont ils rendent toutes ses quailles responsables. Trois mille personnes, · la plupart armées, ont assisté aux funérailles de M. Booth. »

- On écrit de Dublin , le 24 juin :

« La réunion des évêques catholiques a eu lieu aujourd'hui au seminaire de Maynooth; 12 prolats y assistaient, mais comme l'archevêque de Dublin et quelques autres évêgues étaient absens, toute discussion sur la question des collèges a été renvoyée à demajn. Les prélats s'occuperont des nouvelles dispositions à prendre par suite de l'augmentation du subside accorde au seminaire et de l'augmentation du nombre des élèves.

## Nouvelles de France.

Paris, 28 juin.

La fin de la séance de la chambre des députés a été très-vive jeudi; à l'occasion du budget des finances, M. de Vatry n'a pas craint d'accuser les ministres de laisser plusieurs recettes générales vacantes, parce qu'ils ne pouvaient s'entendre au conseil sur le choix des candidats, l'un proposant son neveu, l'autre son

M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, a énergiquement reponssé cette accusation, et a déclaré que pas un seul de ses collègues ne lui avait fait une demande de recette générale : que s'ils avaient pu faire d'une question personnelle un motif de retard pour une nomination de ce genre, il ne serait pas resté longtemps avec eux.

Dans la seance d'hier, la chambre a continue la discussion du budget des dépenses, et a adopté les chapitres qui concernent la legion-d'honneur. M. Havin a présenté un article additionnel portant que toute nomination dans l'ordre de la légion-d'honneur sera insérée au Moniteur, et que l'ordonnance de nominagarage 🛊 i i ori 🤫 i tion devra être motivée,

- भारतमध्यक्षते म \_कार्नस्थते Cet amendement, combattu par M. le ministre des finances comme ne pouvant être inséré dans une loi de budget, a été re-

jeté après deux, épreuves douteuses; par 125; xeix contre 109. M. Manuel a alors reproduit la première partie de cet, amendement, consistant dans la simple insertion au Moniteur, M, le garde des sceanx, en repoussant cette proposition, avait pris l'engagement de veiller à cette insertion ; mais cette promesse n'a pas paru suffisante, et la chambre a adopté l'amendement par 137 voix contre 132

Audépart du courrier, M. Ledru-Rollin à la parole pour blamer l'envoi récent de militaires charpentiers aux chantiers de Paris. . Des hommes nourris par l'état, a-t-il dit, ne doirent pas faire concurrence à la libre industrie, et le ministre de la guerre n'avait pas le droit de donner à l'armée une pareille destination. •

Cet incident n'a pas en de suite: M. Duchâtel a déclare que le gouvernement ne roulait en aucune façon entrer dans la question des salaires, et que s'il avait autorisé les militaires à travailler, c'était pour empêcher les travaux de cesser sur tous les points à la fois, et afin de venir au secours de la classe ouvrière. Il a ajouté que le jour où les ouvriers charpentiers voudraient reprendre leurs travaux, le gouvernement ferait retirer les militaires, et que des ordres sont déjà donnés à

La chambre, après avoir entendu ces explications, a passé à l'ordre du jour, et a voté l'ensemble du budget des dépenses par 232 voix contre 43.

A l'occasion du crédit de 10 millions demandes pour la division navale destinée à stationner sur les côtes occidentales d'Afrique, M. Denis est revenu sur le traité conclu avec l'Angleterre. Il l'aurait voulu plus complet. Il ne s'agit que de la répression de la traite sur la côte occidentale, or, il est certain qu'elle se fait aussi sur la côte orientale, quelquefois sous la protection du pavillon anglais; il faudrait donc trouver un moyen sérieux et efficace de faire exécuter le traité sur la côto orientale comme sur la côte occidentale.

M. Guizot. La France ne sera pas étrangère à la répression de la traite sur la côte orientale d'Afrique. Elle est parfaitement maîtresse d'y envoyer et d'y employer autant de croiseurs qu'elle le jugera convenable. S'il y a la une traite à réprimer, là, comme ailleurs, la France a le droit de s'y associer, et ce que je proclame là en droit existe dójà en fait. 🕟 🤛 🕾 🕾 👵

La discussion générale est fermée, et l'on passe aux articles. M. Mauguin regrette de voir passer sans discussion une loi aussi importante. Avant de demander aux contribuables des fonds pour surveiller des côtes étrangères, il faudrait, suivant lui, soulager les misères du pays. Ces dix millions que l'on va dépenser, dit-il, profiteront à l'Angleterre seule ; le nouveau traité lui est bien plus favorable qu'à la France.

M. Dupin (aîné). Les Etats-Unis n'entendent pas le droit de visite comme l'Angleterre. Qu'arrivera-t-il de cette différence d'interprétation? Faut-il lier la France à la politique anglaise sous ce rapport? Cette politique n'en deviendrait-elle pas plus hardie, ne pourrait-elle pas nous conduire à une collision avec les Etats-Unis? Je demande que la visite de nos commandanssoit la visite courtoise, la visite française, et non la visite comme l'entendent les Anglaiszes, can de l'accesse sida a parronga-

M. Guizot, ministre des affaires étrangères. Nous sommes ici en présence d'une difficulté véritable : peut-on exercer le droit de verifier la nationalité d'un navire sans retomber dans les inconvéniens du droit de visite? Telle est la question à résoudre. Deux principes ont été posés en présence : les uns ont soutenu que le pavillon, pris ou non légitimement, couvrait toujours le bâtiment, que c'était un signe de nationalité que personne n'était en droit de suspecter. Il est clair qu'avec ce principe la police des mers serait impossible; ce serait le règne du brigandage et de la piraterie.

En face de ce principe, on en a posé un autre non moins inapplicable: le droit de visiter, sans limite augune, tout bâtiment marchand, que l'on soupçonne ou non sa nationalité.

On a du, vis-a-vis de ces impossibilités, chercher une transaction entre ces deux principes, et l'on a trongé le droit d'arrêter sur soupçon de piraterie lout bâliment, et de a assurer de sa nationalité. La France a été ples luin; elle é cerit, dans sa loi sur la piraterie, que l'absence de papier de bord sersit reputée comme fait de piraterie; elle a même ajouté que de doubles papiers de bord constituaient le même délit. 🔠 🔠

Qu'ont fait l'Angleterre et les Etats-Unis? Après de longues discussions il a été convenu, dans les instructions données à leurs navires, que l'Angleterre aurait le droit de visiter les bàtimens dont elle soupconnerait la nationalité; mais qu'elle le ferait à ses risques et périls, et que, si elle se trompait, si le bàtiment visité était vraiment américain, elle serait responsable et passible des dommages et intérêts dus pour le retard apporté à la marche du navire et autres inconvéniens.

Voilà ce que l'on a reconnu, telles sont les instructions nécessaires pour assurer la police de la mer sans gêner sa liberté. et la France s'est conformée à ces mesures, qui lient également l'Angleterre et les Etats-Unis.

M. Dupin demande si le traité sera interprêté de la même manière par les trois nations; il craint qu'il n'en soit pas ainsi, et que les Anglais ne sachent, quelque jour, nous lier à lour façon d'entendre les nouvelles conventions, et nous impliquer dans leur manière de les faire exécuter.

Mon doute se fortifie, poursuit l'orateur, par ce que disait récemment dans le congrès américain un ministre, M. Prescott : Par quels moyens, disait-il, cette surveillance pourra-t-elle être exercée? Le bâtiment américain n'aura-t-il pas le droit de résister, sous sa responsabilité, comme le eroiseur anglais celui de l'arrêter sous la sienne? Le gouvernement des Etats-Unis, qui s'est refusé à reconnaître le droit de visite réciproque, droit exceptionnel, ne peat admettre, ajoutant, M. Prescott, qu'il exisle, en vertu du droit des gens, quelque chose de semblable au droit de visite et de différent du droit de recherche.

Je rappelle ces faits pour montrer qu'il y a un point sur lequel les Américains et les Anglais ne sont pas d'accord, et je désire que nos instructions ne soient pas poussées au dela du point auquel les Américains croient devoir s'arrêter.

M. Guizot. Les instructions seront rédigées dans le même esprit que la convention a été conclue par les deux pays, par la France et l'Angleterre; pour leur bonne intelligence, le moment est mal choisi pour accuser l'Angleterre d'empiètement sur les mers.

Qu'avait on dit dans le cours de cette discussion? que l'Angleterre avait introduit le droit de visito pour s'en servir contre le commerce et s'arroger le droit de suprématie sur les mers. Ce droit de visite, que l'on disait conçu dans un tel esprit, a été abandonné, c'est-à-dire qu'il ne peut être repris que du consentement mutuel des deux gouvernemens. C'est ècrit, cela est dans la convention, en sorte que la suspension équivaut à l'abolition des traités de 1831 et 1833. Je ne crois pas que cela puisse être contesté.

Eh bien! quand il est prouve que le seul interêt de l'Angleterre, dans cette question spéciale, était l'abolition de la traite, lorsqu'elle a consenti aux moyens efficaces qui lui ont été présentés, quand elle a vu que la France désirait l'abolition du droit de visire, et voulait cependant l'abolition de la traite, je ne pense pas qu'on doive l'accuser.

Les deux gouvernemens présentent un bean spectacle; ils sont réduis dans un intérêt de justice et d'humanité universeile; on a dit que c'était une passion. Oui; mais quand des passions deviennent ainsi un sentiment raisonné d'humanté, ce sont des passions saintes. La France et l'Angleterre ont prouvé qu'elles en étaient animées quand elles ont écarte les obstacles secondaires pour arriver à un si hoble but.

#### Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 22 juin.

Un grand nombre de députés au Congès, présens à Madrid, aux juels se sont joints quelques rédacteurs de journaux, ont tenu, le 20 juin, une assemblee chez M. Pacheco, chef de la fraction du parti médéré dité piritaine. Cette reunion, à laquelle assistaient m. Isturité et Arrazola, anciens ministres, M. Castro y Ocuzco, président du Congrés, et d'autres notabilités du parlement espagnol, s'est occupée exclusivément de l'affaire du mariage de la reine. Il paraît que cette réunion s'est prononcée d'une manière formelle contre la candidature du fils de D. Carlos et contre celle du comte de Trapani. Néanmoins on a reconnu d'un commun accord que le moment n'était pas encore arrivé pour le gouvernement de résoudre cette question. Le Castellano, journal modéré et ami du ministère, fait au sujet de cette réunion les réflexions suivantes:

« Nous ne sommes pas les partisans de la candidature du comte de Trapani, et peut-être la combattrons-nous quand le moment sera venu; muis nous ne trouvons ni sage ni politique de convoquer des réunions pour rédiger des déclarations à ce sujet, et contracter des obligations que personne n'exige et qui peuvent amener de grands emburus. Des hommes d'état doivent toujours se réserver d'agir librement et selon les circonstances. C'est pourquoi la démarche de la réunion Pacheco nous paraît un peu légère et aventureuse. Nous croyons que pour l'affaire de l'abdication de D. Carlos, le cabinet des Tuileries marcher à d'accord avec notre gouvernement. L'abdication et le manifeste qui l'accompagne, loin de faire disparaître les raisons de retenir en France la famille de D. Carlos, leur donnent au contraire plus de force; car ces documens ne contiennent aucune renonciution de nature à donner quel-que sécurité à la reine Essèbelle.»

La correspondance ordinaire de Madrid donne les détails suivans sur cette réunion :

« La rétricia qui a en lieu dans les salons de M. Pacheco se composait de trente et un déparés et de trois journalistes : on n'avait pas nommé de président ni de vice-président ; c'était une réunion amicale, et où l'esprit de fraternité se faisait plus remarquer que les formes d'étiqueite. Les trente et un députés présens forment à peu près la moitié du chiffre des membres du Congrès qui se trouvent actuellement à Madrid, tous les autres sont disséminés dans les provinces. Huit ou dix députés ont pris successivement la parole dans cetteréparon, et l'opiniou génésalement exprimée a été que dans la question du mariage, l'initiative apparten sit de droit à la Reine Isabelle II, et que toute discussion à ce aujet serait intempestive et prématurée.

bil était difficite néaquoins de ne pas présenter quelques observations sur le candidatique vient de se poser si hardiment devant le public, le comte de Montemolin, fils de D. Carles. Il a été reconnu généralement qu'un tel candidat devait être écarté, sou nou étant un symbole de réaction, et ses prétentions étant contraires aux droits de la réine et aux intérêts du pays. L'assemblés a également écarté un autre condidat, le comte de Trapani. M. Isturitz, sembles a également du conseil avant la révolution de la Granja, s'est exprimé en

ces termes :

a La question est de la plus hante importance; on ne saurait se dissimuler saue, da les circonstances où se trouve actuellement l'Europe, le nombre sais cahilidaté les circonstances où se trouve actuellement l'Europe, le nombre sais cahilidaté les circonstances que main de l'infant D. Français de Paule sou, le file de Deplis et de Lucques ont chacune un scandidat. La présentant un nombre aussi limité de prétendans, il est cerstainement un parti très sege à prendre, c'est celui d'ajourner la question du sont les prétendans parmi les quels S. M. devra choisir, un époux, et alors saon choix sur le gandidat heureux qui, dans ce cercle plus nombreux, lui sparaitra le plus convenable. Je recommande à la presse périodique (plusieurs sourhalistes étaient présens) cette manière d'envisager la question, et je surhésite pas à lui dire qu'à mon avis ce serait une faute très-grave, dans les seinementances ectuelles, de recommander un candidat à l'exclusion d'un seure. L'ajournement est commandé à la fois par les circonstances et par les seconvenances.

Cette opinion consciencieuse et toute conciliante a obtenu les suffrages de l'assemblée entière, qui s'est séparée sans qu'il cût été présenté la moindre objection contre l'opinion de M. L. turitz.

Le gouvernement espagnol, qui avait eu d'abord l'intention de répondre au manifeste du coute de Montemolin, fils de D. Carlos, par un contre-manifeste, y a renoncé; mais il vient d'adresser une circulaire énergique aux capitaines-généraux de provinces pour leur rappeler que D. Carlos et sa famille se trouvent hors la loi, et leur respondander la plus active vigil ince.

Voici cette pièce que nons recevons de Barcelone, où elle a été publiée le 19 juin, par ordre du général Concha, capitaine-général de cette province, comme dépêche de la guerre, en date de la veille:

PROCLAMATION CONTRE DON CARLOS ET SES PARTISANS.

S. E. le ministre de la guerre me fait savoir, en date d'hier,

ce qui suit

dence du conteil des ministres à tous les ministères, en vertif des ordres de B. M. moire reine (que Dieu garde), pour qu'on expédie aux autorités du royanune les ordres les plus précis dans le but de surveiller les enneuis du repos public et reprimer avec toute la sévérité des lois leurs nitentats, qu'el que soit le prétexte sous lequel ils se cachent, comme contraires aux légitiques droits de la reine notre son veraine et à la constitution de l'étames.

M. me charge de vous informer que malgré sa conviction profonde que la connaissance des événémens récens, et la lecture des documens qui ont été mis sons les yeux du public, ne serajent pas de nature à causer parmi ses loyaux sujets la sensation que leurs auteurs en espéraient; quoique le prétendu acte d'abdication de don Carlos, qui dénote la plus insigne mauvaise foi, et découvre l'intention obstinée d'entraîner le pays dans de nouvelles discordes en détruisant la paix et la tranquillicé dont il jouit si houreusement, ne dojve inspirer que le mé-

pris, sans pouvoir faire naître aucune appréhension parmi le peuple; comme il pourrait ouvrir le champ à de nouvelles espérances, et encourager des visionnaires qui voudraient encore renouveler les jours de deuil et de désolation qui ont dejà affligé le pays; la volonté royale de S. M. est que je vous rappelle que le rebelle don Carlos et toute sa famille sont hors la loi, bannis du royaume, exclus par la constitution de l'état et par les lois spéciales, de la succession au trône, et privés des droits dont ils jouissaient comme in ans d'Espagne.

Je vous recommande en conséquence de poursuivre à mort tous ceux qui chercheraient à faire réussir leur chimériques prétentions, sous quelque voile qu'ils pussent se déguiser, s'ils entraient sur le territoire espagnol, ou si déjà ils s'y rendaient; de les faire juger de la manière la plus courte et la plus sommaire par une cour martiale comme traîtres et ennemis déclarés du trône et des libertés de la nation. Qu'il soit bien entendu que les lois seront inexorablement exécutées contre ceux qui essayeraient; soit directement, soit indirectement, de renverser les constitutions fondamentales du royaume et l'ordre de succession au trône, agissant sous de fausses impressions et par un mouvement errone, ou en des vues que la reine, comme chef suprème de l'état, et que la nation entière répudient ouvertement.

Cet ordre royal est communiqué à V. E. pour être exécuté dans toute sa teneur.

Le présent ordre est porté à la connaissance de l'armée.

# Nouvelles et faits divers.

On écrit de Lucerne, 24 juin :

Le conseil municipal s'est formé, les 22 et 23 du courant, de membres radicaux presque sans exception: ce sont MM. Schumacher-Uttenberg, François Pfyffer, Gloggner, Zurgilgen et le capitaine d'artillerie conservateur Rodolphe Mazzola', qu'on prévoyait bien devoir refuser. De plus, MM. Kopp, ancien avoyer, Winkler, procureur, Troxler, directeur de la maison de force, et Gerber, secrétaire de police. Les radicaux avaient un peu plus de 600 voix, les conservateurs un peu plus de 500. Est élu président du conseil municipal, M. le colonel Schumacher-Uttenberg.

Les dernières nouvelles de Buenos-Ayres reçues à Londres confirment le fait d'une victoire signalée remportée par les troupes de Rosas sur celles de Montevideo. Les autorités de cette ville ont fait tous leurs efforts pour cacher aux habitans la gravité de cet ochec; elles sontiennent le courage de leurs troupes et des citoyens par l'espeir d'une prompte intervention de la France et de l'Angleterre en leur faveur.

— Il se confirme que les négociations ouvertes entre l'Angleterre et le gouvernement égyptien, pour le réglement du transit à travers l'isthme de Suez, sont définitivement rompues. Le refus fait par le cabinet de Londres de ratifier la convention qui avait été conclue à ce sujet, a eu, paraît-il, pour cause principale, l'intention manifestée par le gouvernement égyptien des réserver le transport des voyageurs du Caire à Suez, à l'exclusion de toute entreprise particulière. On a vu dans cette prétention une restriction à la liberté du transit; le grand mot de monopole a été pronoucé, et les principes prétant cette fois leur appui à de mesquips intérêts, privés, un arrangement devenu nécessaire, sagement combiné et éminemment propre à satisfaire à tous les besoins, a été sacrifié à des appréhensions chimériques, mais habilement exploitées.

- On écrit de Paris, le 28 juin :

Le tribunal correctionnel a pronoucé hier matin son jugement dans l'affaire de l'œuvre de Saint-Louis. Il a déclaré que l'œuvre de Saint-Louis était une association illicite. En conséquence il a prononce sa dissolution. M. le duc d'Escars et M. de Robecq-Montmorency ont été condamnés à 300 francs; M. de Lépinoy à 100 francs; et M. de la Guesnerie à 50 fr. d'amende. Le tribunal a fixé à un an la durée de la contrainte par corps.

— On lit dans une seuille allemande qui paraît à New-York ce qui suit, à la date du 22 mai : « Jamais l'émigration pour l'Amérique du Nord n'avait été si nombreuse que cette année. Depuis huit à dix jours nous avons vu arriver près de 3,000 emigrans, et dans un seul jour, le 16 mai, trois navires anglais en ont amené jusqu'à 666. A la vérité, ces derniers pour la plupart ont la destination du Canada. Tandis que les étrangers affluent vers les Etats-Unis, les indigènes cherchent à créer des établissemens dans le Grand-Orient. Les feuilles occidentales annoncent que 3,000 émigrans se dirigent en ce moment vers Oregon-City. »

— On écrit de Rome :

La position de M. Rossi est des plus difficiles. On est convaince ici que le gouvernement français, dans le cas même où il expulserait les jésuites de leurs collégés et les empêcherait de recevoir des névices, ne pourrait pas les empêcher de vivre en france, ni les évêques de les employer dans les fonctions religieuses. Le cardinal, secrétaire d'état s'est formellement expliqué sur cette affaire, et jusqu'à ce jour M. Rossi n'a pas pu dire au pape un seuf mot de sa mission:

- On nous écrit de Hombourg, 24 juin : Notre petite ville est des plus auquées et présente un aspect enchantour. Jamais peut-étro elle n'avait un une neunion aussi nombreuse de nobles personnages, parmi lesquels on compte LL. AA. RR. la princesse royale de Prusse, le prince et la princesso Guillaume de Prusse, le prince Adalbert de Prusse. Nous avons aussi le prince et la princesse Charles de Darmstadt, le prince et la princesse de Schwarzbourg-Radolstadt, le prince regnant de Schwarzbourg-Sondershausen, le prince et la princesse de Reuss-Greitz, L'archiduc Ferdinand d'Este, le duc Bernard de Saxe-Weimar, le comte Ysenbourg Philipseich, le prince de Sayn Wistgenstein, le prince de Lowenstein, le prince et la princesse de Sapicha, le comte de Egloffstein, la comtesse de Kesseleff, la baronne de Meyendorf et le comte Polowski. S. A. le prince régnant de Hohenzollern-Heckingen est attendu incessamment.

Les bals, les fêtes et les concerts se succèdent presque sans interruption.

acte d'abdication de don Carlos, qui dénote la plus la signe mauvaise foi, et découvre l'intention obstinée d'entraîner le pays dans de nouvelles discordes en détruisant la paix et la tranquillicé dont il jouit si heureusement, ne doive inspirer que le mélicé dont il jouit si heureusement, ne doive inspirer que le mé-

rant la chambre dans tous les sens, s'est ensuite échappe où il était venu. A St.-Hilaire, arrondissement de St.-Jean d'Angely, la foudre a tué deux enfans âgés de 12 et 13 ans marchaient côte à côte, abrités sous un même parapluie. L'autrendait le sang par la bouche, l'autre n'avait sur le corps que ne longue écorchure. Trois jeunes filles qui étaient près de n'ont rien eu.

# MONON OF SE

# asmodic.

Il paraîtra une liv. le 1er de chaque mois. — 12 liv. (composant une formeront un vol. in-12 de 432 pages. — On souscrit pour une série (ag. fl. 4; franco par la poste: fl. 4.50 — S'adresser, par lettres affranchis, l'éditeur, M. Adrien van Bevervoorde, 3º Wagenstraat, Nº 40, La Hay La 1º livraison a paru chez l'éditeur; elle est envoyée franco aux persuit la demanderont franco.

## Établissement *HET EILAN* au leidschendam.

On y trouve une Caye abondamment et bien fournie: diners, déjeur soupers, composés de poisson, telaille et en général de tout ce qu'il délicat et de confortable.

La belle, spacieuse et salubre localité de cet établissement rempermet d'y recevoir la plus brillante et la plus nombreuse société. Plus appartemens garnis sont disposés pour logemens, et des remises precevoir les chevaux et les voitures.

Le maître actuel ne négligera rien pour mériter toute la confiance visiteurs. Sous peu l'éclairage au gaz sera organisé dans l'établissus dit qu'il recommande à l'attention du public fashionable de la réglet d'autres villes adjacentes, ainsi qu'aux étrangers visitant la Holland peut s'y livrer aux agrémens de la pêche: un jeu de crosse, de billistere trac et autres récréations, telles qu'escarpolette, courses sur l'est sont à la disposition des amateurs.

J. OTTEN.

# NAVIGATION DES PYROSCAPE

Amsterdam et Hambour

en correspondence directe avec les Pyroscaphes allant de Lubech Pétersbourg, et vice versa. Le service se fait par les deux grands bateaux Willem de A et Beurs van Amsterdam.

DÉPARTS :

d'Ansterdam, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque moisde Hambourg, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois-S'adresser au bureau de la Compagnic des Bateaux à Vapeur d'Ama uitenkant. No 38.

## Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 28 Juin.

en e	in the first of the second	couse 27 juin.	OUVER
	till.	II ————	1
,	Dette active 21	_	64
21101 r	Diepu ditor is 3	_	78 [
Nothon	Difo go liquidation 3	_	78
s, in Leiber	Dito des indes 4		100 - 2
Normania	Synthigates 4. 4.	_	100 %
Ays-Isas	Mio.M 31	-	100 76
a ritol73		156 :	156 ;
1	Act. du lac de Harlem 5	200 2	
	Chemin'd' fér'du Rhin 43	112.7	1121
	Act. du Chemin de fer Holland		-
•	Oblig. Hope & G.1798 & 18165		108 3
	Dito dito . 1828 & 1829 5		107
`'!	Dito, dito 1828 & 1829 5	- 1	
	Certificate du ditto.		75 45
CHRETE	Ditoinscriptions 1881 21833 5		100
	Emprunt de 1840 assas 4	_ '	93 12
,	ld. chez Stieglitzet Comp. 4	_ ·	92 1 4
	Passive 5		ا ا سر
	Dette différée à Paris	: //	45
Campina	Deferred	<b>-</b>	-410
Sapagne	Ardoins	24 7	24.7
	Dito	<b>-</b>	25
	Coupons Ardoins		23)
M. Aktri	Ohlagadharan Guddauh Dann fra 5	105 }	10.
Lutriche	Dito metalliques 5	<b> </b> -	120
	Dito dito an ana pin ins. 21	i —	_ 2
	Inscriptions au Grand-Livre 3	_	بالانزا ومسد
	Actions 1836	<u> </u>	-nd
Brésil	20 13 13 14 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15	<b>!</b> —	
Portugal	Obligations à Londres 24	PO 1	68
Tax Canda bulles	dais sa maintiannant bia. Tar		u ohemil
ucum continuem Jaient au début d	t leur monvement rétrograde. I e la bourse devoir se soutenir an	r privili	nier, gies

Les fonds hollandais se maintiennent bien. Les actions du distribuent entinuent leur monventent rétrograde. Les fonds entinuent au début de la bourse devoir se soutenir aux prix d'hier, de ques ventes opérées su toût en ardoins les laissent offerts en haisse.

Tous les autres fonds étrangers man aux pagation avec peu d'affigieur Cours de l'argent: Prèt à garantie 3 %, ; prol. 3 %, ; escompte

SOCIETE DES EFFETS PUBLICS, A QUATRE HEURES E

2; p. c. 64, a radius indet. 23; , g ; interiour 3 p. c. 34.

r sangelt a des a constant a final a constant a constan	Int 26 jains
France	Cinq pour cent
Esparie	Anc. différée
Naples PayenBas	Certificats Falconet 21
Belgique	Dito. (Banque belge
#21	homes de Landres du 25 de mil

3 % Cons. 99 1, 1. — 2 1 % Holl., 63 1, 3. 281, 4. — 3 % 41, 41 1. — Portug. 66 1, 67 1.

LA HAYE, chez Léopold Lebemberg